



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 12 décembre 2023**

<b>Date de convocation</b> : 07/12/2023 <b>Date d'affichage</b> : 07/12/2023 <b>Nombre de membres</b> : 21 <b>Nombre de présents ou représentés</b> : 15 <b>Nombre de votants</b> : 15 <b>Absents / Excusés</b> : 6	<b>Objet</b> : Cession de parcelles au profit de l'Automobile Club de l'Ouest pour le projet d'hôtel du Terre Rouge	<b>Délibération n° 2023-7</b> <b>Résultat du vote</b> 15 pour 0 contre 0 abstention
--	---	---

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 décembre à 16h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

**Présents :**

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,  
M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Olivier SASSO, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,  
M. Jean-Yves LECOQ, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK, M. François EDOM.

**Procurations :**

M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN  
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET  
Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Olivier SASSO  
M. Thierry COZIC donne pouvoir à Mme Carole HEULOT

**Excusés :**

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, Mme Christelle MORANÇAIS,  
Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, M. Didier REVEAU.

**Secrétaire de séance** : M. Olivier SASSO

Assistait également à la séance :  
Mme Marie SAJOUS

## 7.CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DE L'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST POUR LE PROJET D'HOTEL DU TERTRE ROUGE

### **Le Comité syndical,**

Vu l'article L.3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L.5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis rendus les 27 septembre 2019, 6 avril 2021 et 26 juin 2023 par le Pôle Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances publiques d'Angers,

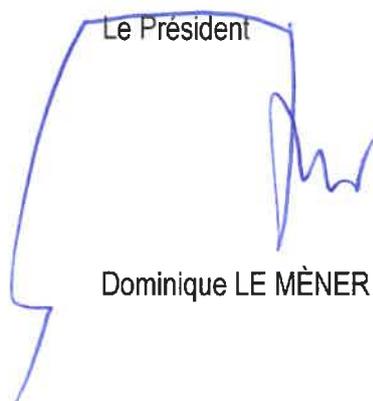
Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de céder les parcelles non bâties cadastrées PX 38p, PX 451, PX 470, PX 527, PX 632, PX 633, PX 635, PX 636, PX 638 et les parcelles bâties cadastrées PX 474 et PX 476 situées sur la commune du Mans à l'ACO pour le projet de construction de l'hôtel du Tertre Rouge pour un montant global de trois cent cinquante mille euros (350 000 €).
- **PRECISE** que les frais de bornage seront pris en charge par l'ACO et que cette cession fera l'objet d'un acte notarié,
- **AUTORISE**, sur cette base, le Président à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait au Mans, le 13 décembre 2023

Le Président



Dominique LE MÈNER